*Boileau.* des habits si courts qu'ils étoient indécens. Le Concile de Sens de l'an 1528. ordonne aux Ecclesiastiques de porter des habits longs jusqu'aux talons, qui ne soient ni froncés, ni taillades, ni trop amples, ni trop étroits, dans lesquels paroissent l'honnêteté & la modestie Clericale, & non le faste & la somptuosité. Le même Concile défend aux Ecclesiastiques de porter des habits de soie, si ce n'est à ceux du sang Roïal, ou Ducal. Enfin, comme l'Auteur a remarqué au commencement, depuis le Concile de Trente, saint Charles Borromée & plusieurs autres Evêques, ont fait, dans des Conciles & dans des Synodes, une Loi à l'égard des Ecclesiastiques, de porter l'habit long dans le lieu de leur résidence; & l'Auteur ne nie pas que cette Loi ne doive être observée. Les conclusions qu'il tire de son Ouvrage, sont seulement, 1. Que les Ecclesiastiques aïant fait vœu de modestie, doivent se servir des habits les plus modestes, suivant l'usage du temps & des lieux. 2. Que dans les premiers Siecles les habits trop amples & trop longs étoient moins permis aux Chrétiens, que les habits courts, parce qu'alors ils étoient un signe de faste & de molesse. 3. Que dans les derniers temps les habits étroits & courts ont été défendus aux Ecclesiastiques. 4. Que ce qui est précisement défendu aux Ecclesiastiques, est l'ostentation, le faste, l'irregularité, l'air mondain, & la somptuosité dans les habits; & que ce qui leur est recommandé principalement, c'est la simplicité, la modestie, l'honnêteté, & la bienséance convenables à leur état.

On peut joindre à ces Ouvrages de Monsieur Boileau la Traduction qu'il fit en François du Traité de Grenade, *Du Devoir, & de la Vie des Evêques:* une Edition Latine du Pastoral de S. Gregoire, sur un ancien Manuscrit, avec une Epitre Dedicatoire à Monsieur l'Archevêque de Sens, & une Préface: l'Edition du petit Traité de Denis le Chartreux de la Vie des Chanoines, imprimé à Cologne en 1670. avec une Epitre Dedicatoire au même Archevêque, & une Préface: des Observations Latines contre le Livre fait par Monsieur Gaudin, contre celui de Monsieur Joly, sur ce qui est dit dans le Martyrologe d'Usuard, de l'Assomption de la Vierge; & enfin des Considerations sur le Traité Historique du Pere Maimbourg, sur l'Etablissement & les Prérogatives de l'Eglise de Rome.

Monsieur Boileau a encore quelques Ouvrages curieux qui sont achevés, ou prêts de l'être: quand il voudra bien les communiquer, on ne doute point qu'ils ne soient reçus agréablement. *Boileau.*

---

# RICHARD SIMON

## PRESTRE,

### CY-DEVANT PERE DE L'ORATOIRE,

RICHARD SIMON de Dieppe, entra dans la Congrégation de l'Oratoire, où il étudia non-seulement la Théologie, mais encore les Langues & la Critique de l'Ecriture sainte. Après avoir travaillé assidûement & long-temps à cette Etude: il se mit à composer, & se fit particulierement connoître dans le monde par le Livre intitulé, *Critique du Vieux Testament*, qu'il publia en 1678. Il sortit peu de temps après de l'Oratoire, & continua de travailler & de donner divers Ouvrages au public. *Simon.*

Le premier Ouvrage qu'il ait fait imprimer, étant encore dans la Congrégation de l'Oratoire, est une Edition Grecque & Latine des Oeuvres de Gabriel de Philadelphie avec des Notes. Elle parut à Paris en 1671. dans le temps de la contestation entre l'Auteur de la Perpetuité & le Ministre Claude sur la Doctrine des Grecs touchant l'Eucharistie. Le Cardinal du Perron & l'Auteur de la Perpetuité avoient allégué cet Auteur, dont les Oeuvres avoient déja été imprimées à Venise pour preuve que les Grecs tenoient la Transsubstantiation, mais on n'en trouvoit presque point d'Exemplaires. M. Simon le fit imprimer sous le Titre de *Foi de l'Eglise Orientale*, avec une Version & des Notes. Le premier des Opuscules de cet Auteur est pour justifier le culte que les Grecs rendent au pain & au vin avant la Consécration. Il avoue que ce culte n'est pas un culte de Latrie; mais il prétend que c'est un culte inférieur qu'on rend à une matiere qui doit être bien-tôt changée au Corps & au Sang de J. C. L'Auteur y dit que le pain & le vin y sont *transsubstantiés* par la Consécration, & que l'on adore l'Eucharistie d'un culte de Latrie. Le second Opuscule est sur une autre